



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CESSION ET CONTRAT
TECHNIQUE AVEC LA SAS 20H40
PRODUCTIONS POUR L'ORGANISATION D'UN
SPECTACLE LE 7 NOVEMBRE 2020**

**DÉCISION N° DM-20-242
EN DATE DU 13 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la SAS 20h40 Productions, représentée par Messieurs Antoine Remillieux et Bruno Landrieu, dont le siège social est situé 58, rue Brûle Maison – 59 000 Lille – pour l'organisation du spectacle de Pablo Mira le samedi 7 novembre 2020, dont le coût total est fixé à 10 022,50 € (dix mille vingt-deux euros et cinquante centimes) TTC ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2020-2021.

D É C I D E

DE SIGNER avec de la SAS 20h40 Productions, représentée par Messieurs Antoine Remillieux et Bruno Landrieu, dont le siège social est situé 58, rue Brûle Maison – 59 000 Lille – un contrat de cession et un contrat technique pour l'organisation du spectacle de Pablo Mira « Pablo Mira dit des choses contre de l'argent », le samedi 7 novembre 2020, dont le coût total est fixé à 10 022,50 € (dix mille vingt-deux euros et cinquante centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201013-lmc1H7777H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/10/2020
Date de Publication : 13/10/2020

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201013-Imc1H7777H1-AR
Date de réception en Préfecture : 13/10/2020
Date de Publication : 13/10/2020